

Domaine : Santé

Filière : Sage-Femme

1. Intitulé du module : Sciences sage-femme : cadre légal, déontologique et philosophique - 2026-2027

Code : BSc-S.SF.370.1001.F.23

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique : ☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- ☐ Module sur 1 semestre
☒ Module sur 2 semestres
☒ Semestre d'automne
☒ Semestre de printemps
☐ Autre :

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques : Anglais

Exigences liées à la fréquentation de la formation : La présence en cours est requise, en cas d'absences répétées ou d'absentéisme, un travail individuel est demandé

3. Prérequis

☐ Avoir validé le module

☐ Avoir suivi le module

☒ Pas de prérequis

☐ Autre :

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e : Compétences ☒ A1 ☒ A2 ☐ A3 ☐ A4 ☐ A5 ☒ A6 ☐ A7

B. Rôle de Communicateur·rice : Compétences ☒ B1 ☒ B2 ☒ B3

C. Rôle de Collaborateur·rice : Compétences ☒ C1 ☒ C2 ☒ C3

D. Rôle de Leader : Compétences ☐ D1 ☐ D2 ☐ D3

E. Rôle de Promoteur·rice de la santé : Compétences ☐ E1 ☒ E2 ☐ E3

F. Rôle d'Apprenant·e et de formateur·rice : Compétences ☒ F1 ☒ F2 ☐ F3

G. Rôle de Professionnel·le : Compétences ☒ G1 ☒ G2 ☒ G3 ☒ G4

Objectifs généraux d'apprentissage

- Identifier la diversité des femmes, des nouveau-nés, des partenaires et des familles, en termes d'appartenances culturelles, d'organisation familiale et d'histoire personnelle, d'expériences de la maternité, de besoins et ressources.
- Nommer les principaux enjeux de santé publique touchant les femmes en âge de procréer et les familles durant la période de périnatalité en Suisse.
- Analyser l'organisation du système de santé suisse et le cadre juridique régissant la maternité afin de situer son rôle professionnel, orienter les femmes et les familles de manière adaptée et exercer dans le respect des dispositions légales et déontologiques.
- Construire sa propre identité professionnelle en s'appuyant sur la base d'un cadre de référence validé et une réflexion critique sur ses valeurs et ses représentations.
- S'approprier la philosophie sage-femme, les divers éléments constitutifs de la profession SF (Continuité – Individualisation – Respect – Information - Collaboration) ainsi que les modèles de soins centrés sur la femme/BB/famille.
- Argumenter le rôle professionnel sage-femme en lien avec le consentement libre et éclairé (choix éclairé)
- Rechercher activement une collaboration interprofessionnelle et la coopération avec les autres acteurs du système de socio-sanitaire.

5. *Contenus et formes d'enseignement*

Contenus

- Expérience des femmes et de leurs partenaires durant la période de périnatalité : diversité des parcours, cultures et configurations familiales.
- Introduction à la santé publique en périnatalité en Suisse
- Pharmacologie : principes de base et droit de prescription
- Système de santé suisse, cadre juridique de la maternité Législation professionnelle
- Cadre professionnel : philosophie sage-femme, identité professionnelle, réflexion sur les valeurs et modèles de soins centrés sur la femme/BB/famille.
- Outils de communication, interprétariat communautaire, décision partagée et choix libre et éclairé.
- Enseignement en pratiques collaboratives interprofessionnelles (EIP)
- Journées interprofessionnelles & interinstitutionnelles (JIP)

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|--|---|
| ☒ Cours magistral | ☒ Séminaire | ☒ Projet |
| ☐ Atelier/laboratoire | ☒ Simulation | ☐ Formation pratique/stage |
| ☒ Modalité digitale | ☒ Autre (à préciser) : travail de groupe | |

6. *Modalités d'évaluation et de validation*

- | | | |
|---|--|--|
| ☒ Ecrit sur table | ☒ Oral | ☐ Pratique |
| ☐ Dossier | ☐ ECOS | ☐ Autre : |
| ☐ | ☐ | |

Le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont précisées dans le syllabus. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-es au plus tard le jour de la présentation du module.

7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible

☐ Pas de remédiation

☒ Examen complémentaire

☐ Travail additionnel

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant-e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 29, al. 6 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

8. Remarques

-

9. Bibliographie principale

International Childbirth Initiative. (2020). *12 Steps to Safe and Respectful Mother Baby-Family Maternity Care*. [IINA Complete Nov2020.pdf](#)

International Confederation of Midwives (2024). *International Definition and Scope of Practice of the Midwife*. [International Definition and Scope of Practice of the Midwife | International Confederation of Midwives](#)

International Confederation of Midwives (2025). *The Philosophy and Model of Midwifery Care*. [Philosophy and Model of Midwifery Care | International Confederation of Midwives](#)

International Confederation of Midwives (2026). *International Code of Ethics for Midwives*. [International Code of Ethics for Midwives | International Confederation of Midwives](#)

10. Enseignant.es

Enseignant-es de la filière sage-femme et intervenant-es externes

Responsables de module : Pauline Thomas & Diane Waller

Descriptif validé le 28 août 2026 par Murielle Caldelari